
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

> FÊTE DE SAINTE-SAVINE : UNE ANNULATION DE RAISON ET DE CONVICTION

Lundi 26 juillet 2021

Prévue les 4 et 5 septembre prochains, la Fête de Sainte-Savine avait été pensée, dimensionnée et amplifiée pour proposer un événement populaire, culturel, festif et fédérateur. A ce jour, les circonstances sanitaires incertaines comme les conditions de mesures de contrôle la rendent tout simplement inenvisageable.



1

Des contraintes organisationnelles ingérables

Depuis plusieurs semaines, la Ville, les compagnies de spectacle et les professionnels du secteur, les commerçants, les associations, les forains, les bénévoles, les acteurs de la prévention et de la sécurité, ont tous œuvré pour organiser un grand événement de rentrée : *La ruée vers l'autre*. Un week-end prévu pour réunir, comme par le passé et sur deux jours, vide-grenier, spectacles de rue, animations commerciales, fête foraine et forum des associations ; un engagement pris par la nouvelle municipalité lors de son élection.

Même si les signaux sanitaires des dernières semaines étaient encourageants et laissaient entrevoir le retour à un quotidien plus "apaisé", la Ville et ses partenaires ont gardé à l'esprit que la fête serait conditionnée à certaines mesures de protection à l'instar du port du masque ou de la désinfection des mains aux entrées de la fête.

Face à la résurgence des contaminations par un variant de la COVID-19 dit *Delta*, le Gouvernement impose depuis le mercredi 21 juillet de nouvelles mesures rigoureuses pour contenir la propagation de l'épidémie. Elles contraignent, entre autres et à ce jour, les organisateurs, dont les pouvoirs publics, à mettre en place à destination des personnes de +18ans, un contrôle du *Pass sanitaire* pour tout événement festif, culturel, ludique ou sportif réunissant plus de 50 personnes.

Dans les faits, et dans la perspective de l'organisation de la Fête de Sainte-Savine, il serait nécessaire de contraindre près de 20 000 personnes à présenter un *Pass sanitaire* pour accéder à une fête qu'il était prévu d'étendre exceptionnellement de la rue Villa Rothier, à la rue Maréchal Foch, ainsi qu'aux abords du site de la Piscine et de la Maison des Viennes. Cela reviendrait alors à imposer des contrôles et des tests à tous les participants et visiteurs sur les 35 points d'accès du périmètre de la fête (aux entrées de Gallieni et de toutes les rues ou impasses adjacentes). Le besoin en ressources humaines serait trop conséquent. De plus, cela nécessiterait d'imposer le *Pass sanitaire* aux Saviniens dont la

résidence se situerait sur le périmètre de la fête et qui souhaiteraient simplement accéder à leur domicile ou encore, à des commerces essentiels dans lesquels le *Pass* n'est lui pas obligatoire.

Une décision politique

En concertation avec le Président de l'association *Maison pour tous*, Le Président de l'association des commerçants saviniens, des acteurs de la santé et sécurité publique, de l'ensemble des membres du Conseil municipal mais aussi des agents municipaux qui travaillent depuis des mois à la préparation de cet événement, et après échanges avec les Services de la Préfecture, **la municipalité fait le choix d'annuler la Fête de Sainte-Savine.**

Ce rendez-vous de la rentrée avait été renommé *La ruée vers l'autre* avec l'ambition de lui donner une dimension populaire, festive et fédératrice après des mois de liens sociaux fracturés. En l'état, la fête n'aurait plus le sens espéré. Arnaud Magloire, Maire de Sainte-Savine tient ainsi à préciser : « *Il faut savoir dire stop et ça suffit. Lorsque l'on organise un événement de cette envergure planifié depuis plusieurs mois, qui implique près d'une centaine de personnes, on ne peut avancer à vue. Si la Ville ne questionne pas les efforts collectifs pour contenir l'épidémie et faciliter la sortie de crise, nous ne pouvons concevoir l'organisation d'un tel événement dans ces circonstances et mobiliser des moyens humains et logistiques pour simplement respecter les procédures imposées. Il reviendrait à déployer davantage de ressources pour contrôler les accès que pour assurer la fête. Il existe un vrai décalage entre ce qui est imposé aux collectivités et aux acteurs économiques et les capacités très pragmatiques à pouvoir les faire. Nous prenons une décision organisationnelle mais aussi politique. La Ville n'entend pas imposer le Pass sanitaire aux habitants qui auraient la simple nécessité d'accéder à leur domicile sous prétexte de résider dans le périmètre de la fête et de conditionner par la force des choses les accès aux commerces essentiels qui se situeraient eux aussi dans ce périmètre. Chacun doit pouvoir circuler librement sur notre territoire* »

Informations Vide Grenier

Les personnes ayant réservé un emplacement pour le vide grenier peuvent se faire rembourser en se présentant à la Maison pour tous selon les modalités suivantes :

- Remboursement des emplacements sous huit jours.
- Modalités : se présenter à la MPT aux horaires de permanence : lundi 16h - 19 h / mercredi et vendredi 10 h - 12 h
 - o pour les paiements par chèque : restitution du chèque
 - o pour les paiement en espèce, les personnes doivent se présenter avec le reçu qu'il leur a été remis lors du paiement pour le remboursement.